

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **86 (1950)**

Heft 42

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Une déclaration des droits de l'enfant (suite).* — *Thèses adoptées à Amsterdam par la F.I.A.I.* — *Vaud: Plein effet.* — *Collecte en faveur des enfants d'Europe.* — *Fondation C.-F. Ramuz.* — *Morges: Chœur mixte du corps enseignant.* — *L'entraide professionnelle.* — *Ecole des métiers.* — *Genève: Assemblée générale du 15 novembre.* — *U.A.E.E.: Escalade 1950.* — *Groupe des jeunes de l'U.I.G.D.* — *Nuchâtel: Assemblée générale du 18 novembre 1950.* — *Aux Ponts-de-Martel.* — *Documentation sur la « connaissance du pays ».* — *Le concours scolaire M. Godet.* — *Communiqué: Concours international de dessins d'enfants.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *A. Chz.: L'histoire générale à l'école primaire.* — *Amélioration des manuels d'histoire.* — *Léon Bourgeois: L'enseignement de l'histoire suisse à l'école primaire.* — *Georges Durand: A propos du chapitre sur la réforme.* — *Pour Noël: Près du berceau de Jésus.* — *Pour Noël.* — *Les quatre feux.* — *Informations: X.: L'adaptation des infirmes à la vie.* — *Ce que « Pro Juventute » doit au corps enseignant.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

UNE DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Congrès F.I.A.I. Amsterdam 1950 (suite)

Ici ou là, l'opinion publique s'est émue en apprenant qu'un petiot était martyrisé par ses parents. C'est là une réaction saine et encourageante que cette indignation devant la souffrance d'un enfant. Mais cela nous invite à demander aussi plus de courage parfois de la part de voisins informés, et surtout une meilleure organisation des services de contrôle ainsi qu'une préparation psychologiquement plus poussée de ces derniers qui, souvent, ne sont qu'administratifs. Il faut donc préparer de nombreux assistants et assistantes sociaux et davantage d'infirmières et de médecins scolaires. Et, devant tant d'atteintes sur des mineurs, il faut aussi que les parents instruisent leurs enfants de certains dangers qu'ils courent dans les rues et les promenades. On le voit : toujours et partout, l'information !

* * *

Quant aux jeunes intellectuellement déshérités, on ne saurait assez faire pour eux. Il est nécessaire d'augmenter le nombre des maîtres aptes à s'en occuper, d'ouvrir davantage de classes de développement (classes pour arriérés, mais ce mot est malheureux !) et de faire tout pour que ces enfants difficiles, mais souvent intéressants, deviennent utiles et jouissent de leur part de bonheur.

Pour ceux qui sont physiquement déshérités, par exemple à la suite de la guerre ou de la paralysie infantile, la société devrait organiser des centres d'entraide où s'inscriraient toutes personnes disposées à les voiturier, à leur tenir compagnie, à les instruire et à les distraire. Il faut faire l'impossible pour que ces malheureux puissent continuer études ou apprentissage de manière qu'ils ne vivent pas à l'écart de l'existence commune.

Pour ce qui est des jeunes mentalement dévoyés, il convient d'agir à leur égard avec une fermeté non dépourvue de charité et de compréhension. Il s'agit de rechercher les causes de leur erreur et de les rééduquer. Là encore, il nous paraît que des progrès sont à réaliser dans le choix et la préparation des juges de l'enfance, des éducateurs et des directeurs d'établissements de rééducation. Le placement hors du milieu familial ne doit pas être hâtif ; il ne nous paraît pas souhaitable avant que toutes autres mesures n'aient été étudiées. Cependant, lorsqu'il s'avère indispensable, nous croyons qu'il faut trouver un foyer modèle ou alors confier le « délinquant » à un home bien conduit, et le sans-foyer à un village d'enfants à direction sûre.

De toute façon, le déficient physique ou mental doit être protégé et réadapté dans toute la mesure du possible.

* * *

Les livres d'enseignement, ceux d'histoire en particulier, doivent être conçus en faveur de la compréhension et de la paix. Bien sûr, il est des faits de guerre qu'on ne peut ignorer ; il est des révolutions sanglantes qui ont fait progresser l'humanité. Mais on devrait néanmoins placer l'accent sur d'autres dévouements, sur les découvertes de toute nature, sur les acquisitions de la civilisation et les efforts des hommes pour améliorer la condition humaine.

L'enfant a droit à la paix que les adultes se doivent de lui assurer, eux, les responsables. Mais si les hommes sont assez mauvais ou assez sots pour faire la guerre, les enfants ont droit à la première protection. De même, en cas d'exode ou de crise, l'enfant, autant que faire se peut, sera laissé à sa mère, et tous deux seront l'objet des premiers secours.

* * *

L'enfant doit être protégé contre l'abandon, les mauvais traitements, contre l'exploitation physique et morale des adultes. On hâtera l'application d'un enseignement fonctionnel avec toute la réforme qu'impose une telle conception. Les programmes scolaires ne doivent pas être trop chargés, ni les devoirs à domicile, de manière à laisser des loisirs à l'écolier ; car il faut que l'enfant ait un peu de temps pour jouer. Il a droit à une éducation tolérante et à une préparation conforme à ses aptitudes. De même, il faut exiger une surveillance plus stricte de l'emploi et du travail des jeunes dans le commerce, les ateliers, les fabriques, en ce qui concerne l'âge, la sécurité, le genre et la durée de l'emploi. Les jeunes apprentis ont droit à des vacances payées, à des loisirs qu'il convient d'organiser. Il est indispensable de maintenir jusqu'à l'âge de citoyenneté la protection de l'adolescent dans tous les domaines.

Mais, si nous entendons défendre par tous les moyens les droits de l'enfant et de l'adolescent, ce n'est pas pour en faire un égoïste. Il est donc nécessaire de développer dans nos écoles et dans les sociétés de jeunes l'esprit communautaire, l'esprit d'équipe, le sentiment de la solidarité et de l'entraide (Croix-Rouge de jeunesse par exemple).

A. Chevalley.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Thèses adoptées par le XIXe congrès F.I.A.I. à Amsterdam**le 3 août 1950**

1. L'enfant doit être considéré comme tel en dehors de toute discrimination de naissance (légitime ou illégitime), de sexe, de langue, de nationalité, de race et de couleur, de condition sociale, de croyance et d'opinion.
2. L'enfant doit être mis en mesure de se développer physiquement, intellectuellement et moralement d'une façon normale et saine dans un climat de liberté et de dignité.
3. L'enfant doit bénéficier de la sécurité économique et sociale. Dès avant sa naissance, sa santé doit être efficacement protégée.
4. L'enfant a droit à une alimentation, à un vêtement, à un logement salubres, ainsi qu'aux loisirs et aux jeux.
5. L'enfant doit avoir la possibilité de grandir dans une atmosphère familiale d'affection et de compréhension qui favorise le développement harmonieux de sa personnalité.
6. L'enfant a droit à la paix. Si les adultes responsables sont incapables de la lui assurer, l'enfant et sa mère doivent être les premiers à recevoir protection et secours. De même, dans toute circonstance qui constitue une menace.
7. L'enfant doit recevoir une éducation qui lui permette un développement harmonieux et complet de ses facultés afin qu'il devienne un membre utile de la société. Pour cela, il a droit à recevoir l'instruction gratuite à tous les degrés, selon le seul critère de ses capacités. L'éducation doit lui assurer à la fois la culture, l'orientation et la formation professionnelles, ainsi qu'une initiation artistique.
8. L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation. Il ne doit être soumis à aucun emploi qui entrave son instruction, nuise à sa santé ou porte préjudice à son développement.
9. L'enfant qui souffre d'une déficience physique, mentale ou sociale doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite sa situation particulière.
10. L'enfant doit être protégé contre tout ce qui pourrait l'inciter à des sentiments de discrimination ou de haine. Il doit être élevé dans le sentiment qu'il atteindra son plein épanouissement et s'assurera le maximum de satisfaction en consacrant le meilleur de lui-même au service de ses semblables, dans un esprit de fraternité et de paix universelles.

VAUD

PLEIN EFFET

Le « Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique » vient d'annoncer qu'une somme de 200 000 francs sera répartie entre les fonctionnaires dont le traitement n'atteindra pas, en 1952, le maximum fixé par la définition du plein effet du « Statut ».

Cette mesure touchera 1850 personnes, sur un effectif de 5000. La part attribuée au corps enseignant primaire est de 79 000 francs. Auront droit à cette répartition :

- a) les maîtres et maîtresses prim. sup., les maîtres spéciaux (cl. 13 et 14), les institutrices primaires, semi-enfantines et enfantines ayant accompli 6 ans de service révolus au 31 décembre 1947 ;
- b) les instituteurs primaires ayant de 6 à 14 ans de service révolus au 31 décembre 1947 ;
- c) 2 maîtresses d'ouvrage.

Les maîtresses ménagères, dont la fonction a été revalorisée au début de l'année, parviendront à leur traitement maximum par le jeu normal des augmentations. De même les titulaires non mentionnés ci-dessus.

Nous ne pouvons publier le montant attribué à chacun, variable selon la catégorie. Il est possible que quelques cas particuliers ne figurent pas dans l'énumération précédente : les intéressés se renseigneront à la recette de leur district au début de décembre.

Cette répartition, annoncée depuis plusieurs mois, a nécessité de très longs calculs. Préalablement, il fallut en déterminer le principe, valable pour tous les fonctionnaires. L'Office du personnel, chargé de ce travail, a dû fournir un effort supplémentaire considérable pour respecter les limites du crédit voté par le Grand Conseil.

D'autre part, cette attribution globale fait partie d'un plan établi pour 1950, 1951, 1952 à l'intention des membres du personnel qui, en 1952, ne recevront pas encore leur traitement maximum. Un montant, fixé d'après la marge qui reste à combler, leur sera versé durant cette période. L'augmentation ne dépassera pas 500 francs. Cette règle uniforme s'étend à tous les postes de l'administration.

En ce qui nous concerne, nous constatons que la grande majorité des instituteurs et institutrices parviendront à la limite supérieure de leur traitement en 1951 ou 1952, abstraction faite, malheureusement, de quelques catégories et cas isolés.

En ces années de régime transitoire, il n'est pas toujours facile de donner satisfaction à chacun, ni de comprendre l'énigme de certains calculs. Le comité répondra volontiers aux questions particulières. Une équivoque subsiste : on confond généralement le traitement maximum défini par le plein effet et le traitement maximum de la fonction. Quelques exemples concrétiseront peut-être la nuance entre ces notions :

	<i>Montant maximum de la fonction</i>	<i>Montant maximum du plein effet</i>	<i>Différence</i>
Maître prim. sup.	10 400	10 300	100
Maître primaire	8 800	8 800	—
Institutrice primaire	7 200	6 900	300
Institutrice semi-enf.	6 400	6 000	400
Institutrice enf.	6 000	5 600	400

Les écarts figurant sous « Différence » résultent de la réadaptation des traitements. Plus ils sont grands, plus la situation a été améliorée. Ils seront réduits dans les années postérieures à 1952 par les augmentations annuelles. Le problème du plein effet est ainsi résolu.

O. R.

COLLECTE EN FAVEUR DES ENFANTS D'EUROPE

La collecte entreprise par l'Association des sociétés de fonctionnaires vaudois a atteint la belle somme de 15 770 francs. Le Conseil d'Etat a bien voulu ajouter 4230 francs pour parfaire le montant, de telle sorte que ce sont 20 000 francs mis à la disposition de la commission chargée de répartir les dons. Voici les attributions arrêtées :

Préventorium de St-Dié (Vosges)	2 450
Orphelinat de Ste Thérèse d'Epron (Calvados)	570
St-Maurice s. Moselle (colonie de vacances de la ville de Beauvais)	2 500
Maison d'enfants d'Agape (Vallées vaud. du Piémont)	2 500
Village Pestalozzi, Trogen	500
Mouvement de la Jeunesse Suisse romande	500
Ecole Pestalozzi, Echichens	3 000
Chaîne du Bonheur	3 000
Solidarité	1 000
Au Tuteur général	1 000
Oeuvre du Châtelard s. Venes	1 000
Orphelinat de la Broye, Avenches	1 000
Sana des Enfants, Davos (Oeuvre de la Chrétienne sociale)	500
Orphelinat des Alpes, Cotterd, Veytaux	500

Nous sommes particulièrement heureux de voir l'Ecole d'Echichens bénéficier du montant qui lui a été accordé. Les membres de la S.P.V., comme les fonctionnaires de toutes les associations, ont fait preuve d'un bel esprit de solidarité et de compréhension à l'égard de l'enfance. Merci encore !

Le Comité.

FONDATION C.-F. RAMUZ

Dans le « Bulletin » du 21 octobre, M. Alexis Chevalley a exprimé en termes fervents ce que pensent beaucoup d'entre nous. Il a présenté l'institution récemment créée, il en a défini les buts, et rappelé l'influence du grand écrivain. Notre collègue nous demande de nous unir pour apporter à la Fondation C.-F. Ramuz une contribution digne du corps enseignant primaire vaudois.

Un premier versement spontané est déjà parvenu à notre caissier. D'autres suivront. L'action ne saurait rester isolée.

Le comité appuie, sans réserve et avec une chaude conviction, l'idée de A. Chevalley. Il vous demande de participer à l'hommage que la S.P.V. se doit de rendre à la mémoire de Ramuz. La souscription est ouverte dès maintenant. Elle sera close le 28 janvier et le résultat indiqué à l'assemblée générale de ce jour-là.

Les fonds peuvent être recueillis par section ou adressés directement au caissier S.P.V., avec mention « Fondation Ramuz » au dos du bulletin de versement. (C. ch. postaux II. 2226.) O. R.

P.S. Ces lignes étaient écrites avant la parution du « Bulletin officiel ». L'initiative du Département, touchant le même objet, s'adresse à l'école et aux classes en général, la nôtre à nos collègues et membres de la S.P.V. Toutes deux doivent être accueillies favorablement.

CHOEUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT

District de Morges et environs

Il fallait avoir solidement chevillé au cœur l'amour de la musique et porter à nos collègues de Morges une bien fidèle amitié pour abandonner dimanche soir, le 19 novembre, un foyer douillet pour s'en aller, sous des trombes d'eau, patauger dans les rues de Morges, vers le Temple, où le Chœur mixte donnait son concert annuel. Disons tout de suite qu'il valait la peine de braver les éléments et que le concert, écouté avec une attention, une ferveur soutenue par un public nombreux, a amplement récompensé ses auditeurs. Ceux-ci ont retrouvé avec dilection les qualités éminentes qui font du Chœur mixte un instrument vocal de premier ordre.

Le duo Lola Benda, violoniste, et J.S. Benda, pianiste, apportait un concours extrêmement apprécié. L'impeccable technique de ces deux musiciens, le charme de leur interprétation ont conquis l'auditoire et j'avoue avoir particulièrement goûté les Pièces slaves de Dvorak dont le caractère un peu échevelé a été rendu avec une délicatesse de touche qui m'a charmé.

Le programme présenté par le Chœur mixte comprenait une première partie consacrée à des œuvres des 17 et 18e siècles, et dans ce domaine il est incomparable. Dans la deuxième partie, il s'agissait d'interpréter des morceaux d'auteurs romands contemporains ; cette musique d'une écriture si serrée, si dense, avec une harmonisation très moderne, exige des chanteurs et de leur directeur un effort énorme de préparation, un sens musical sans défaut, une tension constante. Et c'est là qu'apparaît la parfaite maîtrise du Chœur mixte : quand il chante, il semble que tout est facile, limpide ; sous les gestes sobres, discrets de H. Lavanchy, rien ne paraît plus simple que de se rire des difficultés et des pièges et je crois que cette aisance souveraine est la marque authentique du grand art.

Nos collègues de Morges nous donnent là un magnifique exemple et ils ont droit à nos félicitations et à notre gratitude.

G. W.

L'ENTR'AIDE PROFESSIONNELLE

a) **Son origine.** — L'Entr'aide professionnelle est une communauté de travail créée en 1948 par l'Entr'aide aux jeunes par le travail — Le Repuis à Grandson — et le Comité romand d'orientation et d'éducation professionnelle des estropiés et invalides qui s'occupent de l'orientation et de la formation professionnelle des infirmes.

Ces deux étapes parcourues, certains handicapés trouvent difficilement une occupation régulière à des conditions favorables.

L'Entr'aide professionnelle a pour but de leur procurer du travail. Elle le fait en recherchant les activités pouvant convenir à la préparation reçue et à leurs circonstances personnelles. Elle intervient auprès des patrons pour obtenir leur engagement ou, s'il s'agit de travail à domicile, elle prend le rôle d'employeur, servant alors d'intermédiaire avec l'industrie vis-à-vis de laquelle elle est responsable du travail et de sa bienfaisance.

b) **Ses réalisations actuelles.** — Cette nouvelle association, encore peu connue vient de terminer sa période d'essai. Une nouvelle étape en effet est parcourue et une réalisation plus complète de son but est intervenue par **l'ouverture d'un petit atelier** à l'avenue Davel 1, dans lequel travailleront des infirmes qui peuvent se déplacer.

Cette nouvelle activité est complétée par une **organisation de vente**, créée pour faciliter l'écoulement des objets fabriqués par les infirmes, soit dans les ateliers du Repuis à Grandson, de Lausanne, ou encore à domicile.

En outre, **un service de dactylographie et multcopie** est installé dans notre bureau de la rue de Bourg 8, à Lausanne, et nous serons reconnaissants à tous ceux qui voudront bien y penser lors de travaux de ce genre à exécuter.

EXAMENS D'ADMISSION

Ecole des Métiers de la Ville de Lausanne

Le délai d'inscription aux examens d'admission à l'Ecole des Métiers de Lausanne pour l'année scolaire 1951-52 a été fixé au 31 décembre 1950. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce qui paraît à ce sujet dans le corps du journal.

L'Ecole des Métiers de Lausanne forme :

en 4 ans : des mécaniciens, mécaniciens en automobiles, mécaniciens-électriciens, radioélectriciens (avec formation de base de mécaniciens) ;

en 3 ½ ans : des menuisiers et des ébénistes.

Les élèves de l'Ecole des Métiers reçoivent, dans les ateliers munis d'un outillage et de machines modernes, un enseignement méthodique, donné par des maîtres spécialisés. Les élèves sont formés progressivement dans tous les éléments du métier. L'enseignement théorique est coordonné avec l'enseignement pratique. Les connaissances acquises permettent aux élèves de l'Ecole des Métiers de s'adapter rapidement

aux différents besoins de l'industrie, grâce à leur bonne formation de base. Ils reçoivent le certificat fédéral de capacité de fin d'apprentissage, ainsi qu'une attestation de l'Ecole des Métiers de Lausanne.

GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 NOVEMBRE

De nombreux collègues ont répondu à la convocation du Comité et c'est devant une belle assemblée que le président Nussbaum rend compte de l'activité de celui-ci pendant ces dernières semaines.

On attend surtout avec impatience le résultat de l'entrevue accordée par le Conseil d'Etat à nos représentants.

Nussbaum en fait un compte rendu fidèle (voir le Bulletin du 18 novembre) et annonce que nos revendications, bien que considérées comme justifiées par le Corps exécutif, se sont heurtées au « non possumus » du Conseil d'Etat.

Grosse déception pour nos collègues, spécialement pour les jeunes chefs de famille, qui comptaient sur une possible amélioration de leur situation.

La loi sur les incompatibilités nous empêche de faire entendre notre voix qu'au sein du corps législatif. D'autre part, nous constatons avec un réel désappointement que l'appui que nous serions en droit de trouver auprès de nos chefs et singulièrement auprès de Monsieur le conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, nous fait défaut.

Diverses suggestions sont présentées par les collègues qui désirent que nous poursuivions notre action et *Samuel Roller*, aux applaudissements de l'assemblée, remercie chaleureusement le comité pour toute la peine qu'il se donne en vue de l'intérêt général.

L'assemblée charge le Comité de l'U.I.G. de faire part aux autorités de notre déception et du mécontentement des instituteurs. Elle le charge également d'étudier sans retard un plan d'action pour poursuivre la lutte, car nous ne pouvons nous résoudre à abandonner une cause qui nous tient à cœur : la revalorisation de notre profession.

Toutes ces décisions ont été prises à **l'unanimité.** *Ad. L.*

* * *

Pour faire suite au vœu de l'assemblée, notre président a adressé la lettre suivante au président du Conseil d'Etat :

Le 16 novembre 1950.

Monsieur le Conseiller d'Etat A. de Senarclens
Président du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville
G e n è v e

Monsieur le Président,

L'assemblée générale de l'Union des Instituteurs Genevois a pris connaissance de la réponse négative du Conseil d'Etat aux propositions de reclassement de la profession de maître primaire. Elle m'a chargé,

à l'unanimité, de transmettre au Conseil d'Etat ses regrets et de lui dire sa déception.

Les instituteurs déplorent que l'Etat refuse une augmentation de traitement justifiée à ceux qui se consacrent avec tant de dévouement à la formation de la jeunesse à Genève. L'assemblée a décidé de maintenir ses revendications et a donné mandat à son comité de poursuivre la lutte.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

R. Nussbaum, président.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

ESCALADE 1950

Le thé traditionnel de l'Escalade, organisé cette année par notre Union, aura lieu le jeudi 14 décembre, à la salle de Paroisse de la rue Dassier. Nous vous y convions toutes, sans oublier nos collègues primaires. Vous trouverez dans le prochain Bulletin, les renseignements concernant les inscriptions, mais **retenez déjà cette date !**

M. C.

GROUPE DES JEUNES DE L'U.I.G. DAMES

Chères collègues,

Soyez nombreuses le 6 décembre, dès 16 h. 50 à Malagnou, où S. Forney et V. Minod nous transmettront, en nous faisant danser et chanter, un peu de la joie qu'elles ont trouvée cet été au stage W. Lemit.

Apportez aussi vos modèles pour travaux de Noël, des poésies et des contes, afin que chacune reparte enrichie d'idées nouvelles.

Veillez encore méditer cette question : Avez-vous des sujets de séances à proposer pour 1951 (discussions, échanges d'idées, exposés, etc.) ? Que chacune y pense !

Cordialement.

L. Sch.

NEUCHATEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 NOVEMBRE 1950

La première constatation qui s'impose, car elle est des plus significatives, est le nombre des participants : 170 environ si l'on compte les membres du C.C. et nos aimables invités des sociétés romandes sœurs dont la présence nous réjouit comme aussi celle de nos membres d'honneur. C'est donc à peine plus du tiers de l'effectif de la S.P.N. Devons-nous dire que les absents sont des indifférents ou des gens satisfaits de leur sort ? C'est bien possible. On nous a rappelé la réunion cantonale du corps enseignant neuchâtelois, en 1920, à Colombier, qui groupa la quasi-unanimité de ses membres poussés par l'impérieux besoin d'une amélioration de leur situation matérielle, et qui prit l'allure d'un meeting. On gagnait alors 133 francs par mois... Consacrez ici une demi-minute de silence à la méditation !

Après l'audition d'un bref historique de la S.P.N., l'assemblée entendit un rapport du président cantonal sur la question qui nous préoccupe présentement : **l'orientation syndicale de la société**. En ceci, notre séance eut un caractère unique : aucun autre objet n'était porté à l'ordre du jour. La longueur des débats qui suivirent montrèrent bien qu'une conférence n'eût pas été en place ce jour-là. Le corps enseignant doit pouvoir disposer du temps nécessaire à discuter de ses intérêts.

M. Pierre Reymond, professeur, président du Cartel syndical neuchâtelois, développa ensuite, avec calme et clarté, mais avec conviction aussi, le principe même du syndicat avec tout ce qu'il comporte d'avantages et de possibilités. Nous trouverions tout bénéfique dans notre incorporation au monde syndiqué.

M. Deppen, secrétaire romand de la V.P.O.D., exposa l'organisation, les tâches et les réalisations de sa puissante association et montra les facilités et le profit que nous pourrions retirer de notre affiliation à l'U.S.S. par la voie de son groupement ou directement si la S.P.R. entière y consentait. Nous avons déjà donné ici tous les renseignements élémentaires sur la V.P.O.D. Nous n'allongerons donc pas.

Puis la discussion commence, nourrie, vivante. Les jeunes y prennent une part active, on le conçoit aisément. L'auditoire est nettement composé d'une majorité de partisans, c'est incontestable. Mais d'autres sont aussi venus à Corcelles pour être éclairés. C'est à leur intention que MM. Reymond et Deppen restent au début de la discussion pour répondre aux demandes de renseignements. Avant leur départ, ces messieurs nous déclarent être prêts à faire le maximum pour nous venir en aide. mais ils nous assurent que notre affiliation ne sera pratiquement efficace qu'avec le temps, que la solidarité avec les autres salariés est une œuvre en profondeur et de longue haleine mais absolument certaine, qu'en conséquence il n'y a pas lieu de compter sur des résultats tangibles immédiats. Nous pouvons louer ces messieurs de leurs franches précisions.

Il est impossible de donner dans ces pages le détail des débats. Mais nous avons eu la joie de voir l'assemblée exprimer d'un seul cœur sa volonté de rester attachée à la S.P.N. tout en désirant aller plus loin. Il faut éviter la scission à tout prix. La S.P.N. ne doit pas sortir amoindrie de cette lutte.

Les vœux de la présente conférence sont enfin concrétisés par un vote sur les deux questions suivantes proposées par le C.C. :

I. Demandez-vous l'affiliation de la S.P.N. à une organisation syndicale ?

Résultats : 127 oui, 8 non, 20 abstentions.

II. Demandez-vous au C.C. l'étude d'un projet de convention avec la V.P.O.D. ?

Résultats : 137 oui, 4 non, 1 abstention.

Cette étude va être entreprise sans tarder. Il a été décidé qu'une deuxième assemblée générale cantonale serait convoquée pour l'examen et l'adoption éventuelle de la dite convention.

Et maintenant, le C.C. peut se mettre à l'œuvre, son mandat est bien défini.

W. G.

AUX PONTS-DE-MARTEL

Depuis la mise en vigueur de l'arrêté cantonal accordant un cadeau aux fonctionnaires de l'Etat qui ont accompli 25 et 40 ans de services, les trente ans d'activité passent sous silence.

La commune des Ponts-de-Martel a fait cependant une exception pour une de ses institutrices, Mlle Juliette Roulet. Et comme sa voisine, La Sagne, elle reconnaît dignement l'apport du Corps enseignant dans la vie d'une cité, l'empreinte souvent profonde qu'il peut laisser dans le cœur et l'esprit des jeunes. Une cérémonie réunit quelques membres des autorités communales, la Commission scolaire, le Corps enseignant in corpore et tous les écoliers du village pour fêter l'activité très féconde de Mlle Roulet durant ces trois décennies. Mlle Roulet a su maintenir une énergie toute juvénile; elle s'est appliquée à donner à ses élèves des habitudes de travail, d'ordre et de propreté, à former des caractères francs, loyaux. Un petit élève remercia sa maîtresse de sa peine et de sa patience tandis que M. Perrin, instituteur, exprimait les vœux des collègues en termes pleins de poésie et de cœur. Le président de Commune apporta la reconnaissance du village.

A notre bonne collègue, très assidue aux séances de la S. P., nous disons aussi notre gratitude pour son intérêt. Nous la félicitons chaudement de tous ses mérites.

DOCUMENTATION SUR LA « CONNAISSANCE DU PAYS »

Les sorties hebdomadaires des élèves de l'Ecole Normale donnent lieu à des recherches minutieuses et extrêmement intéressantes qui sont consignées par écrit et constituent une documentation précieuse sur les diverses régions du canton. La Direction de l'E.N. est disposée à augmenter le tirage de ces feuillets de documentation, pour l'instant limité aux besoins de cette école. Prix du feuillet : 10 cts.

Les premiers seront imprimés incessamment. Les collègues qui désireraient les recevoir sont priés de s'inscrire **sans tarder** à la direction de l'Ecole Normale, à Neuchâtel (M. le Dr Adolphe Ischer).

LE CONCOURS SCOLAIRE MARCEL GODET

Toutes les classes de 8e année primaire du canton ont pris part, le 25 octobre, à un concours organisé avec l'appui du Département de l'Instruction publique, sous les auspices de l'Institut neuchâtelois, à la suite d'une suggestion d'un de ses membres, le très regretté Marcel Godet, ancien directeur de la Bibliothèque nationale.

Il s'agissait de corriger une rédaction fautive où avaient été réunies quelques-unes des fautes qui déparent le plus couramment le langage de nos écoliers. Sur 230 copies récoltées, le jury en a retenu 20.

La distribution des prix aura lieu le samedi 25 novembre, à 16 h. 15, dans une séance publique à l'Aula de l'Université, sous la présidence de M. Maurice Neeser, président de l'Institut neuchâtelois. M. le professeur Eddy Bauer donnera connaissance du palmarès et commentera les résultats de ce concours auquel le public a manifesté un vif intérêt.

COMMUNIQUÉ

CONCOURS INTERNATIONAL DE DESSINS D'ENFANTS

Un concours international de dessins d'enfants est organisé par la Société des Amis de l'Art. Une exposition des œuvres les plus marquantes est prévue pour janvier-février 1951 au Caire.

Règlements. — Tous les enfants, garçons ou filles, peuvent prendre part à ce concours. Ils peuvent envoyer *deux* dessins chacun. Dimensions : 24 sur 36 cm. au maximum.

Les procédés acceptés sont : *dessin* (crayon, fusain, etc.), *aquarelle*, *gouache*, *lavis* (noir ou sépia).

Il y aura deux sections : de 5 à 9 ans et de 9 à 13 ans.

Les dessins devront porter au verso : les nom et prénom de l'enfant, son âge, son sexe, le titre, l'école à laquelle il appartient, son adresse. Les dessins seront exécutés sur papier, *non montés*.

La Société des Amis de l'Art propose comme sujet :

« *Votre pays, ses traits les plus caractéristiques, monuments, sites, costumes, etc.* »

Les dessins devront parvenir au Caire au plus tard le 31 décembre 1950 au siège de la Société des Amis de l'Art, 4 Chareh Kasr El Nil, Le Caire, Egypte.

La Société des Amis de l'Art prendra comme de coutume toutes les précautions pour sauvegarder les œuvres, cependant elle décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration. Elle se charge de la réexpédition des œuvres aussitôt l'Exposition clôturée. La Société des Amis de l'Art se réserve le droit de reproduire les dessins primés ou exposés. Le fait de concourir implique l'acceptation des présents règlements.

Prix. — Un diplôme sera délivré à tout concurrent dont un dessin au moins sera exposé.

Un voyage par avion, aller-retour d'un pays étranger, avec séjour en Egypte, est offert par le Bureau de Presse du Ministère des affaires étrangères d'Egypte.

L'administration du Tourisme d'Egypte offre de se rendre acquéreur du meilleur dessin traitant un sujet égyptien, pour en faire son affiche annuelle de publicité. Cette affiche sera imprimée et diffusée dans le monde. Premier prix : 30 livres égyptiennes en espèces. Second prix : 20 livres égyptiennes en espèces.

Chaque pays se verra attribuer une médaille ou des ouvrages d'art sur l'Egypte.

La Société des Amis de l'Art offre un prix de valeur au meilleur dessin traitant un sujet égyptien (monument, habitants, le Nil, etc.).

De très nombreux prix de valeur sont offerts par diverses administrations publiques ou privées, librairies, journaux d'Egypte, etc., etc.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE A L'ECOLE PRIMAIRE

A Bruxelles, l'un des groupes de travail dirigé par M. G. Panchaud, directeur de l'École supérieure des jeunes filles de Lausanne, a fait les propositions suivantes pour être recommandées aux gouvernements des Etats membres de l'Unesco :

1. Avant l'âge de 10 ans, l'enseignement de l'histoire ne doit être qu'une simple initiation.

2. Tout enfant qui quitte l'école à 15 ou 16 ans doit avoir reçu un enseignement portant sur les principales matières de l'histoire générale (actuellement, dans la plupart des Etats, 80 % des adolescents ne connaissent rien de l'histoire mondiale). Une liste des matières à étudier a été établie qui s'attache davantage à l'histoire de la civilisation et à l'histoire économique qu'aux événements militaires et politiques.

3. On n'expliquera jamais l'histoire générale en fonction de l'histoire nationale.

Reprenant le deuxième point, je me permets d'insister sur la nécessité aujourd'hui reconnue de faire connaître à tous les jeunes le passé de l'humanité tout entière, les grandes lignes de l'histoire du monde. En effet, qu'on le veuille ou non, ce monde tend vers l'unité, à cause du développement des moyens de communication, à cause de l'interdépendance des Etats sur les plans économique, scientifique et culturel, à cause encore des problèmes que posent la préservation des ressources naturelles et la protection de la santé publique.

De là l'urgence qui s'impose de créer ou de renforcer l'idéalisme mondial dont nous avons besoin. Et pour le promouvoir, l'enseignement de l'histoire générale devra tenir compte des principes suivants, établis par un groupe d'experts :

1. Faire comprendre que le but essentiel de l'histoire est la **recherche de la vérité**. L'histoire de la pierre de Rosette, par exemple, qui permit à Champollion de poser les bases du déchiffrement des hiéroglyphes égyptiens, l'examen attentif des monuments, des ruines, ce qu'il peut suggérer, ce qu'il ne permet pas de supposer, les essais de rétablir la pureté d'un texte ancien, la confrontation de pièces d'archives, les déductions certaines qu'on en peut tirer, les incertitudes qu'elle laisse subsister, tels de ces problèmes posés devant les élèves éclaireront la méthode et l'histoire prendra son véritable aspect qui n'est pas celui des contes de fée.

2. Faire sentir que l'histoire est le récit d'un **développement continu, d'une évolution constante** qui conserve sa poussée civilisatrice, son élan vers une vie meilleure pour tous les hommes. Montrer que l'amélioration des techniques a permis le développement des sociétés humaines et c'est ce qu'on a appelé la civilisation. Des civilisations sont nées, se sont développées, transformées, puis ont décliné pour finir par

disparaître, remplacées aussitôt par des civilisations nouvelles qui ont toujours conservé une partie des richesses de la civilisation précédente.

3. Constaté que les peuples n'ont jamais vécu repliés sur eux-mêmes, mais qu'au contraire **des emprunts, des échanges ont eu lieu** constamment qui ont provoqué des améliorations ; et il sera bon de montrer ce que son propre pays a reçu des pays étrangers.

4. Insister sur **l'importance considérable des faits économiques**. Il n'y a pas très longtemps qu'on s'est avisé du rôle primordial que l'économie a joué dans l'histoire et pas seulement à l'époque moderne. Les données certes restent difficiles à dégager, mais les recherches des historiens d'aujourd'hui permettent déjà de mettre en valeur les faits industriels et commerciaux et les conséquences qu'ils ont entraînées. Si l'on veut des citoyens du monde qui comprennent l'époque dans laquelle ils vivent, l'enseignement de l'histoire économique est plus indispensable que celui de bien des faits politiques ou militaires trop longuement développés dans la plupart des manuels en usage encore actuellement.

5. Montrer que d'autres forces historiques ont été constituées par les **grands courants de sentiment et de pensée**. Ils ont éveillé tant d'espoir qu'ils ont soulevé des millions d'hommes dans les régions les plus diverses. Ainsi les grands souffles religieux nés en Asie — le bouleversement des esprits provoqués par la Réforme — les grands espoirs éveillés par le mouvement de libération nationale au XIX^e siècle — les revendications sociales et l'instruction populaire. Faire remarquer que la plupart de ces mouvements animent encore les sociétés humaines.

6. Souligner la **lenteur des progrès dans le domaine de la justice, de l'entraide et de la tolérance** qui ne suivent qu'à distance le développement de la technique, surtout depuis un demi-siècle. Mais dans l'histoire nationale, on signalera les contrastes que présente, par exemple, la co-existence d'œuvres d'art et de civilisation raffinée avec des instruments de torture et des moyens judiciaires barbares.

7. Persuader les enfants de la nécessité de **vaincre les préjugés, les méfiances, les intolérances et les égoïsmes** de peuples et de classe sociale, générateurs de guerre. Mettre en garde contre les jugements hâtifs, les généralisations superficielles qui créent une opinion fautive.

8. Faire **l'histoire du travail et des travailleurs** pour apprendre à respecter l'effort des hommes qui ont aménagé la terre pour y faciliter la vie. Faire prendre conscience de la « peine des hommes », de leurs souffrances, de la difficulté de leur vie. On ne présentera pas une période prospère sans montrer comment vivaient alors les ouvriers et les paysans ; on s'efforcera toujours de montrer l'existence de ce qu'on appelle communément « le peuple ». A ne présenter que les faits et gestes des rois, des princes et des élites on ne fait qu'une histoire incomplète et par conséquent peu objective.

Tous ces grands principes peuvent s'appliquer à l'étude de l'histoire nationale ; toutefois, on reconnaîtra facilement qu'ils prendront une force singulière si on les utilise à l'examen de toutes les grandes civi-

lisations. A rester confinée dans nos frontières, l'histoire reste coupée d'une humanité qui nous a créés et qui nous a fait la situation dont nous jouissons actuellement. L'homme moderne participe à la vie du monde ; il ne peut se contenter de ne connaître que le passé du petit coin de pays où il passe son existence. Comment pourrait-il confronter les événements mondiaux dont il est le témoin, avec cette pauvre petite expérience étriquée du passé ?

Est-ce à dire que nous devons supprimer l'étude de l'histoire nationale ? Voici ce que disait M. Torrès-Bodet, le directeur général de l'Unesco, dans son discours d'ouverture du Séminaire de Bruxelles :

« Il est une utopie : c'est la tentation de l'internationalisme naïf, c'est l'idée qu'on pourrait intégrer d'emblée l'individu à l'humanité, sans en faire d'abord un citoyen de son propre pays, sans mettre son esprit et son cœur en relation avec un milieu proche où son sens social et politique puisse se former sans se perdre en des abstractions démesurées. Je suis intimement persuadé que, dans l'état actuel des choses, le vrai citoyen du monde serait en même temps le meilleur citoyen de son pays ; je suis sûr aussi qu'il est possible de donner à l'homme, sur le plan local et national, une formation telle qu'elle le prépare à comprendre les problèmes humains dans leur dimension mondiale, sans pour autant le déraciner, lui faire perdre le contact avec la richesse de sa culture et le sentiment d'une fraternité plus immédiate avec les gens de son pays. »

D'abord enraciner l'être humain dans son milieu, le mettre en contact avec le passé de sa patrie, ne pas borner les vues de son esprit aux frontières de son pays et à l'histoire de ses ancêtres, mais lui faire sentir aussi l'immense solidarité des hommes de nationalités et de civilisations différentes qui ont créé l'humanité d'aujourd'hui.

Il va sans dire que l'école primaire ne saurait étudier l'histoire générale sans consacrer moins de temps à l'histoire nationale ; nous essayerons prochainement d'examiner quel pourrait être le programme à parcourir. J'espère pourtant avoir fait assez clairement comprendre ici qu'il s'agit avant tout de l'esprit qui doit animer l'enseignement.

A. Chz.

AMELIORATION DES MANUELS D'HISTOIRE

Un mouvement bien lancé

Avant de parler du chauvinisme des livres d'histoire, il faut dire aussi que d'autres manuels développent insidieusement l'esprit belliqueux, l'orgueil national, le mépris des peuples voisins. Qu'on songe aux anthologies remplies de textes choisis tout exprès pour créer ou perpétuer des préjugés défavorables, aux chants qui exaltent la guerre fraîche et joyeuse, aux livres de géographie qui placent le territoire national au centre du monde. N'y a-t-il pas jusqu'aux exercices de grammaire qui servent à cultiver les rancunes ou les gloires nationales. Ainsi les écoliers d'avant 1914 se souviennent certainement d'avoir copié dans la bonne « Larive et Fleury », au chapitre des participes, la phrase sui-

vante : « *Quand nous aurons battu nos ennemis, nous leur reprendrons les provinces qu'ils nous ont ravies.* » Et voilà comment on impose aux esprits l'idée d'une revanche nécessaire !

Venons-en maintenant aux manuels d'histoire chargés en général de plus de passion que de science objective, d'autant plus appréciés des élèves d'ailleurs — et des maîtres souvent ! — qu'ils glorifient mieux la patrie et les ancêtres. N'est-ce point le reproche que d'aucuns font au livre de Grandjean et Jeanrenaud de froideur, de sécheresse quand il serait tellement plus facile d'emballer les enfants avec des récits héroïques. Une telle conception de l'enseignement tient plus de la propagande patriotique que de l'histoire. Patriotisme verbal tout juste bon à alimenter les discours de cantine ! Et puis, comme cette exaltation s'exprime toujours contre l'ennemi éventuel, elle ne prépare guère le terrain d'une entente générale entre les nations.

Conscients de leurs responsabilités, des éducateurs scandinaves, professeurs d'histoire ont, dès 1931 déjà, examiné la possibilité de bannir des manuels tout ce qui serait de nature à exciter les enfants contre des peuples voisins. Après quelques tâtonnements, les sociétés de maîtres d'histoire de Suède, Norvège, Finlande, Danemark et Islande ont organisé un contrôle mutuel des ouvrages scolaires. Dès qu'un manuscrit est achevé, en Suède par exemple, son auteur le soumet à un groupe d'experts de 4 pays voisins dont les rapports signaleront les passages de mauvais ton aussi bien que les omissions regrettables. Bien que ce contrôle mutuel n'ait rien d'officiel, le gouvernement norvégien n'admet aucun manuel d'histoire qui n'ait été approuvé par les experts scandinaves étrangers à la Norvège.

L'exemple des professeurs des pays nordiques a été suivi en Amérique par des maîtres américains et canadiens ; des auteurs de manuels français et allemands se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises pour examiner ensemble les faits historiques controversés et essayer de se mettre d'accord ou tout au moins d'établir clairement les deux points de vue opposés qui devront figurer l'un à la suite de l'autre dans les manuels. Au Séminaire de Bruxelles, des historiens belges, hollandais et anglais, hollandais et français, allemands et autrichiens, d'autres encore, ont pris contact, afin d'organiser des consultations réciproques semblables au contrôle mutuel des cinq Etats scandinaves. Certains ont suggéré l'examen des manuels d'Europe par des experts d'autres continents — et réciproquement — car, comme l'a affirmé énergiquement un délégué syrien, les manuels d'Europe répètent depuis un demi-siècle les mêmes erreurs — ou les mêmes mensonges — sur l'Islam ou sur la politique coloniale.

Qu'un tel contrôle mutuel se généralise, non point sous la direction des gouvernements, mais sous les auspices des associations d'historiens et de maîtres d'histoire, et voilà de quoi purifier l'atmosphère des classes pour prédisposer les enfants à connaître et à comprendre mieux à la fois le passé et le présent, leur pays et le reste du monde, pour les engager dans une sincère compréhension internationale. Certes, les participants au Séminaire de Bruxelles n'ignorent point les difficultés

qui restent à vaincre pour créer entre auteurs et éditeurs étrangers cette entente générale, quand on sait les préjugés, les méfiances, les haines parfois — les événements belges des 29 et 30 juillet 1950 se chargeaient de rappeler les réalités — qui séparent les hommes d'un même pays. Et, sans sortir de chez nous, demandons-nous s'il sera facile de soumettre nos manuels d'histoire à des experts d'autres cantons pour accepter leurs critiques et leurs vœux. On sait pourtant que tous les événements de notre histoire intérieure ne sont pas présentés dans tous les cantons sous une même optique.

Les obstacles à franchir ne peuvent pas nous décourager d'avance. Un mouvement est lancé, mouvement juste, porteur de générosité et de compréhension réciproque. Nous nous ferons un devoir de le soutenir et de souligner ses réussites.

A. Chz.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE SUISSE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

I

La refonte de cet enseignement est en préparation. Une fin d'édition en est-elle la cause ? Les manuels actuellement en usage, et pourtant pas vieux de dix ans, ne donnent-ils plus satisfaction, malgré leur éminente qualité de provoquer des dialogues vivants entre maître et élèves ? Paraissent-ils trop flous ou trop difficiles à appliquer, comme l'a dit un pratiquant au soussigné déjà hors cadres ? Nous ne savons et ne prétendons pas trancher la question...

Difficile, l'enseignement de l'histoire l'a toujours été et le sera toujours ; il présuppose chez le maître un sens historique et une longue préparation, doublés d'une vie intérieure qui anime son enseignement et donne un mouvement aux événements et aux êtres qui les ont provoqués, vécus ou subis. C'est à ce prix que de jeunes enfants y trouveront plaisir et empreinte durable.

Ne serait-il pas alors qu'au milieu des événements colossaux de l'époque actuelle et de ses contradictions déroutantes, les instituteurs se sentent le souffle coupé ? (on l'aurait à moins !)

Car le monde d'à-présent vit sur des contradictions, des violences, des injustices, des slogans, des utopies, des idéologies, des réformes sociales et des égoïsmes, un dynamisme technique vertigineux, que savons-nous encore ? Il est dans la position inquiète de celui qui, se sentant comme suspendu dans l'espace à un fil, ne sait de quel côté il tombera si le fil vient à casser et ne discerne pas encore le monde nouveau qui s'élabore péniblement.

Dans tous les domaines il y a déséquilibre et lutte, et les ressources que peuvent offrir la morale, la religion, la tradition, le bon sens, offrent un rempart bien précaire en apparence et bien discuté à tant de force déchaînée ou occulte. L'homme, par l'élan de sa technique, par la désintégration de la matière à laquelle il est parvenu, n'a-t-il pas arraché à la Divinité un lambeau de ses attributs ? Et n'ouvre-t-il pas à sa puissance des horizons infinis ?...

Tout doux, tout doux !... Les inventions de sa technique et de sa pensée ne brisent pas les liens qui l'enchaînent à sa condition d'homme. Voyez plutôt les misères, les famines, les régressions, les hontes et les luttes qui subsistent, et s'étendent et s'exacerbent et vous comprendrez que l'homme ne peut « couper le passé » et partir vers un avenir tout neuf. L'homme reste dépendant de ses œuvres.

Non ! Tout ce qui se développe le fait en fonction de la sève qui monte des racines ; de même la marche de l'histoire plonge les siennes dans le passé, dans la tradition.

C'est si vrai ! Et c'est vrai surtout pour notre petit pays, pauvrement doté par la nature et arrivé à un niveau de vie élevé par la permanence de l'effort et de la sobriété de ses habitants.

Que donc nos instituteurs ne soient pas tentés de dire : A quoi bon l'histoire ? Vaut-il encore la peine d'y perdre son temps ? Qu'ils ne se laissent pas couper le souffle, mais cherchent un renouveau de cet enseignement.

Nous l'avons dit déjà : la chose est difficile. Mais pas impossible et pas du tout dénuée d'attrait. A notre humble avis, c'est à un renversement de notre notion de la valeur de l'histoire nationale qu'il faudrait tendre. Jusqu'ici elle nous a paru plutôt comme une fin en soi, quelque chose de parfois 48^{tard}.

II

On n'a pas vu assez que les événements de la vie suisse étaient des pages, parfois bien secondaires, du grand livre des événements de l'Europe. Et si, pendant quelques décades, notre rôle a été déterminant, il ne pouvait être de longue durée en raison de notre exigüité.

Choisissons au cours de l'histoire suisse des événements qui seront des sortes de centres d'intérêt et remontons les courants qui peuvent illuminer le fait choisi. Selon l'âge des élèves la chose sera plus ou moins simple, plus ou moins complète, mais toujours vivante par le dialogue et l'apport de tableaux, de dessins, de croquis, de photos, voire de ciné. Avec un peu d'entraînement les leçons d'histoire deviendront des récompenses pour la peine du maître.

Il est possible de trouver bien des centres d'intérêt plus ou moins riches, plus ou moins importants. Mettons qu'on en retienne un par siècle puisqu'on observe grosso modo que chaque siècle apporte un changement d'orientation dans les événements et dans les idées.

Nous ne voulons pas ici en énumérer une suite, laissant à chacun de le faire s'il est curieux d'essayer ; nous nous bornerons à en développer un dans ses grandes lignes, laissant entrevoir le profil qu'on en peut tirer et la vie découlant d'entretiens qui embrassent un horizon dans l'espace et le temps.

Prenons, si vous voulez bien, la **Bataille de Morgarten**, sujet éminemment héroïque.

La bataille de Morgarten ?... Un des cent combats contre la féodalité que la même époque vit sur le vaste échiquier de l'Europe occidentale et centrale... Une des révoltes de la paysannerie naissante ou de la bourgeoisie active des villes. Et qu'était cette féodalité à l'époque ? (Rappel

de cet ordre social qu'élabora le moyen âge). Pourquoi était-elle décadente ? Comment avait-elle peu à peu perdu ses prérogatives ? Et comment les bourgeoisies l'avaient-elles grignotée pour s'émanciper de fait avant de posséder le statut juridique de la liberté ?

Montrons les industries naissantes, leur arrivée à la prospérité, parlons des échanges, des grandes voies de commerce, de la fondation des villes sur les routes fluviales, des grands marchés de Bruges, de Beaucaire...

Avec la prospérité de l'industrie vient le souci de la protection et de la défense, (murailles, portes fortifiées, beffrois) et puis le désir de produire des témoins de sa prospérité (hôtels de ville, halles, maisons des corporations). Bâle, Zurich, Lucerne, Berne, Fribourg, Genève (quelles en étaient les industries ?) sont de ce temps là, comme bourgeoisies, s'entend.

Nous pouvons pousser plus loin et mentionner les grandes villes industrielles de l'étranger, de France, de Belgique, d'Italie, d'Allemagne et dire un mot de cette grande alliance de villes dite ligue hanséatique qui s'opposa en Allemagne à la tyrannie des princes.

Sans doute les campagnards ont-ils eu une évolution plus lente, et la révolte des Waldstaetten contre les Habsbourg est à l'époque un fait peut-être unique de son espèce, rattaché pourtant au vaste mouvement d'émancipation. Pourquoi les Habsbourg tenaient-ils à la possession des pauvres vallées alpestres ? Pour être maîtres des passages importants et en tirer profit par les péages.

Les montagnards n'ont-ils pas tiré leur volonté de liberté de la nature de leur pays qui leur permet de vivre chichement au prix d'âpres luttes contre les éléments ? Qu'avaient-ils pour lutter contre la noblesse ? Des armes perfectionnées, des cuirasses, des armures, des chevaux, de longues lances ?... Rien de tout cela, rien que leurs bâtons qu'ils vont transformer en massues garnies de pointes. Mais ils vont se créer une tactique guerrière ; ils vont utiliser les aspérités du pays, barrer les passages, préparer des éboulements, organiser un service d'espionnage et un service d'estafettes pour relier les postes éloignés. Et tout cela fonctionne très bien à Morgarten. Par où les Suisses découvrirent-ils que Léopold attaquerait ? Quelles étaient les entrées dans le pays gardées et fortifiées ? Comment fonctionnerait la souricière et quand se produirait l'avalanche de pierres ?...

La tactique des montagnards eut raison de la belle armée féodale de Léopold. Elle révolutionnera l'art de la guerre. Finies bientôt les batailles rangées où la noblesse opposait un mur de fer à l'adversaire manant.

Après la victoire, quel fut le souci des Waldstaetten ? Celui de se fortifier par une alliance précise. Et nous voici au pacte de Brunnen : la Suisse est fondée et développera sa destinée.

.....

Tout ceci n'est-il pas bien vivant et ne devinez-vous pas derrière un moyen de faire naître et grandir la conscience de l'interdépendance des hommes et des peuples ? Deux guerres effroyables ont révélé brutale-

ment cette interdépendance de toutes les nations, de tous les continents. Interdépendance devenue inévitable et moralement obligatoire dans les œuvres du progrès et de la paix, mais hélas ! fatale dans les horreurs et les folies. Là est la raison profonde de notre conception de l'enseignement historique suisse à l'école primaire.

Mais, direz-vous, il faut pour y parvenir être « calé » en la matière, il faut... Pas nécessairement ; mais il convient de vouer à l'histoire le même plaisir dans la recherche qu'en a chacun dans ses branches préférées. Comme il est rarement possible de s'intéresser à toutes, c'est pour faciliter la tâche des enseignants que nous proposerions l'établissement d'un enseignement avec manuels d'après les centres d'intérêt.

Vous direz encore : comment trouver des centres pour le vingtième siècle chargé d'événements ? Certes, l'objection est de taille. Mais on en trouvera dans la ligne de nos traditions sans compliquer et alourdir l'enseignement. Voici, par exemple, pour la première guerre mondiale :

la Suisse neutre et bienfaisante ;

et pour l'époque actuelle :

la Suisse peut et doit s'intéresser à la confédération européenne.

Ce n'est pas sortir de notre neutralité et de notre mentalité ; c'est du reste un souci permanent de nos hautes autorités et nos conseillers fédéraux le disent au cours de cérémonies qui les rapprochent du peuple.

Léon Bourgeois.

A PROPOS DU CHAPITRE SUR LA RÉFORME

Voici quelques remarques destinées à faciliter la présentation des pages 80 à 100 du manuel d'histoire.

* * *

Le mot réforme, avec une minuscule, s'emploie couramment : la réforme des finances propose une nouvelle façon de calculer et de répartir les impôts ; la réforme du calendrier n'était point encore acceptée des Genevois en l'année 1602 ; la réforme agraire en Italie... la réforme de son caractère...

Réformer, c'est donc changer et c'est vouloir changer en mieux — du moins on l'espère et on le croit.

Par analogie, et avec une majuscule, la Réforme désigne cette période pendant laquelle les Réformateurs stigmatisèrent des abus criants et établirent une nouvelle religion chrétienne.

« Les maux dont pâtissait l'Église et la nécessité d'y porter remède avaient été soulignés bien des fois... Cependant, la difficulté de toucher à tant de situations acquises, à tant d'habitudes, devait constituer un obstacle insurmontable... Ainsi la réforme intérieure, souhaitée par tant de bons esprits, ne se fit point. Ce fut la première cause de la Réforme protestante. » (Pages 40 et 41 du Manuel Perrin, édition 1947.)

* * *

Lorsque Zwingli et ses adeptes tonnaient contre les vices de certains prélats, les Waldstaetten comprenaient mal parce que leur clergé autochtone restait pauvre. Pareillement, nos élèves, habitués à la condition modeste de leurs pasteurs ou de leurs prêtres, saisissent mal ce qu'étaient les abus de l'Eglise. Il faut concrétiser en précisant que trop d'ecclésiastiques songeaient avant tout à vivre copieusement, à s'enrichir, à jouer un rôle en vue. Que trop étaient entrés dans l'Eglise non pour l'amour de Dieu ou le désir des vertus chrétiennes mais poussés par l'ambition d'atteindre à une situation humaine honorable, voire brillante. Telle était la cause profonde qui se prolongeait : le discrédit jeté sur les valeurs spirituelles par des hommes qui n'avaient de chrétien que le nom et l'habit. Certes, en constatant cette perversion, on n'affirme point que le 100 % du clergé vivait dans cette mentalité ni que les opposants à l'Eglise furent tous des modèles ; simplement, on constate un fait fondamental dont les conséquences historiques durent encore.

* * *

Ou bien l'on ne parle pas des indulgences — ou bien on les explique en des termes qui éclairent les treize à quatorze ans. Dans ce second cas, on peut utiliser la comparaison suivante :

Un garçon a frappé un camarade. Il le regrette mais néanmoins je lui inflige une copie qui lui permettra de confirmer son repentir et de reconnaître ses torts. Le lendemain le fautif apporte une excuse : il a rendu longuement service à sa mère malade, il n'a pu écrire son travail. Si, tenant compte des circonstances, je le dispense de sa punition, j'use alors d'indulgence à son égard. (Non point d'un pardon, c'est la victime qui doit pardonner, mais d'une annulation de sa peine que j'estime compensée par les services rendus à la maison).

Ceci dit, imaginons que je rêve à une excursion scolaire spectaculaire et que je déclare un beau matin que toute punition pourra être remplacée par un versement de 50 centimes en faveur du fonds de course... : ce serait la vente des indulgences. Certes « l'aumône est maintes fois donnée par la Bible elle-même, comme un moyen d'expiation et de racheter les fautes. Mais, pour bien des dignitaires trop préoccupés de rétablir leurs finances et pour bien des collecteurs maladroits, l'aumône devenait le principal, et l'indulgence descendait au niveau d'une opération financière. » (*Mgr Marius Besson, Après quatre cents ans, pages 223 et 234.*)

* * *

Partie de Zurich, la Réforme gagna Bâle et Berne mais ne put entamer les cinq cantons primitifs. La cause principale, c'est la prédication tenace de Zwingli contre le service mercenaire : « Lorsqu'on parlait aux Waldstaetten de la grande misère de l'Eglise du Christ, ils ne comprenaient pas. Mais, lorsqu'on leur parlait de la suppression du service étranger, ils devenaient furieux. Car la Suisse vit avec peine de son agriculture et les revenus qu'elle tire aujourd'hui de son industrie, elle a dû les demander, dans les siècles précédents, à l'émigration. »

La seule possible, c'était le service mercenaire et François Ier a eu 160 000 Suisses sous ses ordres. Il y en avait « une soixantaine de mille dans les diverses armées européennes et les sommes qui rentraient chaque année dans le pays se chiffrent par millions. Si elles n'ont pas enrichi davantage les Confédérés, c'est qu'ils en avaient besoin pour vivre et les cantons de la Suisse centrale, qui devaient faire venir du dehors presque tous leurs approvisionnements, n'avaient aucune autre ressource pour en solder le prix. » (*William Martin, Histoire de la Suisse, page 95.*)

* * *

Entre l'histoire résumée et codifiée en chapitres et l'histoire en devenir existentiel, il y a la différence d'un herbier botanique à la flore qui vit. L'enseignement, lui, doit restituer cette croissance concrète dans le temps — essayant par exemple « d'entrer dans l'âme de ces vieux Genevois qui conduisaient au cimetière de Plainpalais la dépouille de Jean Calvin. Ces vieux citoyens, ceux qui étaient devenus majeurs vers 1530, aurait réputé comme un fou celui qui aurait, aux heures de leur jeunesse, prophétisé tant d'illustration pour leur ville et tant de vexations pour leur vie. L'histoire de leur cité, celle de leur quartier, celle de leur famille, leur propre histoire, se déroulaient à l'écart et à l'encontre de toutes les prévisions humaines. Jamais ils n'auraient supposé que leur Genève s'illuminât d'un pareil prestige, ni qu'un tel despotisme fît ombre dans leur propre vie domestique. » (*Georges Goyau, dans Genève, Ville-Eglise.*)

* * *

Voici quelques remarques utiles pour le vocabulaire de ce même chapitre :

1. La théologie est l'étude des choses divines. (Penser à la géologie, à la météorologie, à la zoologie). La théologie est un catéchisme approfondi, une instruction religieuse supérieure.
2. Une croyance est une certitude appuyée sur la véracité d'un témoin. Exemples : une date de naissance, un fait historique, une statistique économique, une formule chimique, etc., etc. Une croyance — au sens religieux — est une certitude basée sur la foi en Dieu et en Jésus-Christ.
3. Une confession de foi n'est pas un aveu de ses péchés. C'est une liste de croyances relatives à Dieu, à l'âme humaine, à la conduite quotidienne, à la vie éternelle.

Exemple : A Genève « la confession de foi de 1537 contraignait tous les Genevois de jurer un à un devant le dizénier de leur quartier ».

4. Les mots en « isme » sont difficiles à définir en profondeur. En première approximation, le calvinisme est la confession de foi imposée par Calvin ; le luthéranisme est l'ensemble des idées proposées sur Luther ; le catholicisme est le catalogue des croyances enseignées par l'Eglise catholique.

* * *

Tirés du manuel récent de Perrin, voici quelques renseignements sur les Jésuites :

« Ignace de Loyola était un gentilhomme basque. Grièvement blessé, il fut contraint de renoncer au métier des armes. Pendant son séjour à l'hôpital, il lut la vie du Christ ; cette lecture fit sur lui une impression si profonde qu'elle décida de son existence... En 1534, il fonda à Paris, avec six de ses amis la Société de Jésus. Cette Compagnie se proposait d'être une milice d'élite dévouée au pape et de lutter dans le monde pour le triomphe de l'Eglise romaine ».

Les Jésuites furent bientôt deux mille et obtinrent d'incontestables succès par la prédication et l'enseignement.

« Leurs collègues dont le nombre allait grandissant, acquirent rapidement une réputation européenne. Disposant d'un corps professoral de premier ordre, appliquant une pédagogie rationnelle, remarquables psychologues, ils conquièrent les faveurs de la noblesse et de la grande bourgeoisie. Par l'éducation de la jeunesse, ils exercèrent une influence considérable et s'attachèrent des partisans nombreux et sûrs. »

* * *

A Genève, l'Escalade fournit l'occasion de rassembler le 16^e siècle.

Coïncidence curieuse, l'année où mourut Calvin, en 1564, le jeu européen obligea les Bernois à restituer à la Savoie le Pays de Gex, le Genevois et le Chablais. Dès lors « il y eut là pour Genève un effrayant quart de siècle, durant lequel elle acheva de se bien connaître, en luttant pour sa vie, en ne comptant que sur elle, en rendant évidente, pour toutes les consciences, l'intime solidarité du peuple et de l'Eglise ». (Georges Goyau.)

Sentant monter le danger, les Genevois se tournèrent vers la Suisse et demandèrent leur admission dans la Confédération. Non seulement la Diète le refusa mais, en 1577, les cantons catholiques resserrèrent leur alliance avec le duc de Savoie et la renouvelèrent en 1581 à l'avènement de Charles-Emmanuel.

Neutralisant Berne et Zurich, l'opposition des Waldstaetten fut irréductible — due à la passion confessionnelle qui sacrifiait les intérêts majeurs de la Confédération — due à la crainte de voir la Réforme imposée de force dans les vallées de la Suisse primitive — due enfin à la fatalité géographique qui voulait que la Lombardie, et donc l'alliance espagnole et savoyarde, soient la seule porte et le seul marché économiques de ces cantons montagnards surpeuplés.

On connaît la suite : le recours des Genevois au Roi de France, la reconquête temporaire du Pays de Gex — grenier de Genève — le double jeu de Henri IV, le retour du Chablais au catholicisme, l'étreinte chaque mois plus angoissante.

La nuit de l'Escalade fut tragique mais « l'effrayant quart de siècle » ne le fut-il pas davantage avec ses années remplies d'inquiétude et d'insécurité ?

Georges Durand.

POUR NOËL**PRÈS DU BERCEAU DE JÉSUS**

Près du berceau de Jésus,
un berger vieux et barbu,
l'air emprunté
a déposé
un morceau d'éclanche,
du fromage en tranches,
un bidon de lait,
un petit sifflet,
avec son cœur mis du dimanche
pour Jésus.

Près du berceau de Jésus,
une fille¹ au cœur perdu,
l'air endeuillé
a déposé
des lis, des pervenches,
sa grand'robe à manches,
un coussin douillet,
un petit bonnet
avec son âme qui s'épanche
pour Jésus.

Près du berceau de Jésus,
un pêcheur aux bras fourbus,
l'air chaviré
a déposé
un bateau de planches,
deux merlans, trois tanches,
un petit brochet
dans son vieux filet,
avec son cœur en voile blanche
pour Jésus.

Près du berceau de Jésus,
un bagnard au cœur perclus,
l'air éploré
a déposé
une croix de branche,
son sac de revanches,
médaillon, stylet,
un morceau d'gibet
avec ses pleurs en avalanches
pour Jésus.

Alexis Chevalley.

POUR NOËL

Lorsque le soleil pose
Sur elle un clair rayon,
J'aime l'étable rose
Dans l'herbe du vallon.
Quatre vaches ruminent
Dessous les sapins verts ;
Mais quand la neige fine
Aura tout recouvert
Dormiront à l'étable
Les sages animaux.
Le sapin et l'érable
Brilleront de cristaux...

Jésus aurait pu naître
Entre ces murs étroits.
Dans la crèche de hêtre,
Pour le garder du froid,
Le pâtre solitaire
Aurait mis du foin doux,
Et Marie en prière :
« Homme, merci beaucoup !

— Pauvres aussi le sommes. —
Jésus vous le rendra.
Merci ! merci ! brave homme ! »
Les vaches à lents pas,
Comme le bœuf biblique,
S'approchant du berceau
Au bébé angélique
Aurient donné du chaud.
Les Anges en cortège,
Plus blancs que les flocons,
Dans le grand ciel de neige
Aurient dansé en rond,
Chantant comme les pâtres :
« Il est venu ! You hou... »
Et les gens près de l'âtre,
Venus d'un peu partout,
Des villes, des campagnes,
Aurient dit : « Gloire à Dieu !
Dans nos belles montagnes
Est né le Glorieux ! »

Vio Martin.

¹ Si l'on préfère, on peut remplacer le mot « fille » par celui de « veuve ».

LES QUATRE FEUX

d'après une comédie de la Nativité de Marguerite de Navarre

La Vierge Marie et Joseph parviennent à Bethléem. Ils essuient tout d'abord les rebuffades de trois hôtes qui refusent de les recevoir ; chacun symbolise un obstacle majeur au progrès de l'âme. Mais le quatrième hôte « au mauvais visage » est le seul qui fasse preuve de « vraie charité ».

JOSEPH

Nous voici donc arrivés à Bethléem ; louons-en Dieu, mon épouse ; car il est tard et la nuit est venue.

(Il regarde du côté du premier feu qui est jaune.)

Voici tout près de nous la lumière d'un foyer. Peut-être l'hôte prendra-t-il pitié de nous ! Peut-être y serons-nous humainement reçus !

Il va vers le premier hôte :

Seigneur, que celui qui donne la vie et peut aussi la reprendre vous soit favorable et vous accorde sa consolation ! Vous plairait-il, par grand'compassion, nous donner logement et nourriture ?

LE PREMIER HOTE

Je ne rends service qu'aux riches ! Mon but en effet, est d'amasser toujours plus d'or et d'argent. C'est à quoi je passe mon temps, car je veux devenir riche aussi ; c'est là mon plus cher désir. Aussi, je hais les pauvres et leurs misères. Mais j'aime les riches ; ils peuvent me procurer des honneurs et des profits. Allez ; je ne saurais perdre mon temps avec vous. C'est ici la demeure d'un homme riche, sachez-le !

JOSEPH

Allons-nous en ; il n'y a rien à espérer ici. La Charité, qui rend l'âme parfaite, se trouve difficilement au cœur d'un riche.

MARIE

A moins que Dieu n'en fasse son affaire.

JOSEPH

(Regardant le second feu qui est vert.)

En voilà un, à dire vrai qui semble bon.

(L'interpellant.)

Monsieur, par charité, vous plairait-il de nous loger, ma femme et moi. Car elle est sur le point d'enfanter et voyez comme elle est lasse !

LE SECOND HOTE

Vraiment, vous ne doutez de rien ! Tout d'abord, je loge déjà un de mes amis, grand seigneur, et j'en suis fier. Ensuite ma demeure n'est pas pour des miséreux tels que vous qui risqueraient d'y amener de la vermine. Ici les princes et les rois sont bienvenus. Je les héberge gra-

tuitement et ainsi j'espère recevoir d'eux un jour en reconnaissance quelque honneur terrestre. Des gens comme vous, que peuvent-ils me rapporter ? J'aurais grand'honte à vous savoir dans ma maison. Allez !

JOSEPH

Adieu Seigneur ! Hélas ! quand l'homme est dompté par l'orgueil, comment pourrait-il aimer encore l'humilité ? Il ne sait plus recevoir les petits et les humbles.

MARIE

Ceux-là qui refusent les petits et les humbles par désir de grandeur s'abusent cruellement. Car nul ne peut être grand s'il n'est préalablement descendu à la petitesse.

JOSEPH

(Regardant vers le troisième feu celui-là rouge.)

En voilà un qui a bon visage. Tentons encore une fois notre chance... *(L'interpellant.)* Bonsoir, Seigneur ! Pouvez-vous nous loger pour la nuit... Ma femme, vous le voyez, est lasse...

LE TROISIÈME HÔTE

(L'interrompant.)

Je ne saurais. Inutile de vous perdre en vaines paroles. Car j'héberge déjà quelques gais compagnons avec lesquels je vais passer la nuit à boire. Nous allons mener joyeuse vie jusqu'au matin, jouer, chanter, banqueter, raconter mille bonnes histoires. Rien ne nous manquera, ni bons plats, ni liqueurs rares. Ainsi, mes amis, cherchez ailleurs ce qui vous convient. Car si vous ne savez ni danser, ni rire, cette maison n'est pas pour vous. Je n'ai que faire des gens trop sages. D'ailleurs je perds ma bonne humeur rien que de voir vos visages alanguis. Allez !

JOSEPH

Adieu, donc ! Ah ! ce pauvre monde est aveuglé et affolé par la soif de volupté ! Salomon l'avait bien prédit ! La sagesse n'entrera jamais dans l'âme de celui qu'habite la jouissance.

MARIE

Allons plus loin. Dieu nous montrera sans doute où il lui plaît que nous logions cette nuit.

JOSEPH

(Il regarde le Vagabond d'un air méfiant. C'est le quatrième feu, bleu, à peine perceptible.)

Dieu nous éprouve mais reprenons courage. Hélas ! pour dire vrai, je n'ai plus guère d'espoir. Et celui-ci n'est guère encourageant d'aspect. Son air est sombre et son visage inquiétant. Peut-être médite-t-il quelque mauvais coup.

(Il l'interpelle pourtant.)

Bonsoir, ami ! Vois combien grande est notre fatigue. As-tu place pour nous dans ta demeure ?

LE VAGABOND

Ma demeure... Laisse moi rire compagnon ! Dis plutôt mon étable, car j'y loge avec le bœuf, l'âne et quelques moutons. Pourtant si le cœur t'en dit et si l'odeur des bêtes n'incommode pas ta compagne, entre. De la place, il y en a...

(Ils entrent.)

Ce n'est pas luxueux, comme tu vois. Ici de la paille et du foin où vous pourrez vous étendre. Et mâtin, vous paraissez en avoir besoin. Il ne fait pas trop froid. C'est ce qu'il y a d'agréable avec les bêtes. Elles donnent toujours un peu de chaleur. Ah ! par exemple de la lumière, quasi point. Pourtant est-ce que je me trompe, depuis que vous êtes entrés, il semble qu'on y voie mieux. Comme si ta femme elle-même répandait sa propre lumière. Une idée sans doute. A manger, à boire, pas grand chose non plus, compagnons. Du lait de brebis, un peu de pain aigre. Pas grand chose. Mais ce que j'ai est à vous. Pas grand chose, mais ce que j'ai, je vous le donne. *(Il sort.)*

MARIE

L'homme regarde aux apparences, mais Dieu regarde au cœur. Cet homme est bon, Joseph.

JOSEPH

Béni soit l'homme de « vraie charité » ! et loué soit Dieu qui nous a conduits dans sa maison.

Adapté par G. Annen.

INFORMATIONS

L'ADAPTATION DES INFIRMES A LA VIE

Au début de l'année s'est créé à Lausanne, le Centre Romand d'observation et d'orientation professionnelle pour infirmes. Au cours de ces six premiers mois les expériences faites nous autorisent à formuler des remarques susceptibles d'intéresser les instituteurs.

Les infirmes que nous avons examinés souffraient soit d'une paralysie des jambes ou des bras (séquelles de polyomyélite en général), soit d'une malformation congénitale ou cas plus rares, se trouvaient être des débiles mentaux. Ces sujets, âgés de 15 à 20 ans avaient tous suivis les écoles primaires. L'activité de notre Centre s'adresse également à des adultes infirmes par suite d'accidents et qu'il s'agit généralement de réadapter à une nouvelle profession.

Tous ces sujets ont subi un examen d'orientation professionnelle approfondi et spécialisé en vue de déterminer dans quelle mesure leur infirmité leur permettait d'entreprendre un métier. Nous nous chargeons ensuite du placement. C'est à cette occasion que nous avons constaté à regret que l'infirmité physique s'était souvent doublée au cours de la scolarité d'une insuffisance intellectuelle. L'origine de cette insuffisance paraît liée à une scolarité irrégulière, due en partie à de fréquents séjours dans les hôpitaux. En outre, la plupart de ces infirmes quittent l'école en sortant de 6e ou 7e année. Les possibilités de travail

que leur laissait leur infirmité se trouvent de ce fait encore diminuées ; il ne leur reste bien souvent que des tâches monotones et ennuyeuses qui ne répondront pas à leurs espoirs. En effet un infirme a toujours besoin de compenser ses déficiences physiques par un travail intéressant et qui le valorise aux yeux des autres.

Le rôle des maîtres :

Dans quelle mesure peut-on remédier à cet état de fait ? C'est à cet égard que la collaboration des maîtres semble indispensable.

Lorsqu'un élève quitte sa classe pour un séjour à l'Hospice orthopédique ou à l'Hôpital, les maîtres devraient l'encourager à prendre avec lui ses livres principaux. Prochainement chaque maître ayant un élève dans un de ces hôpitaux recevra une fiche lui demandant d'indiquer sommairement quel sera son programme de français et calcul pour la période en cours. Sur ces renseignements, la maîtresse en fonction dans l'hôpital s'efforcera d'enseigner ce minimum au jeune malade.

Il serait plus important encore de poursuivre cet effort quand l'enfant est en convalescence à la maison, car à ce moment il est hors de tout contrôle à un âge où il est indispensable d'acquérir des connaissances scolaires élémentaires ; en effet, pour beaucoup d'adolescents infirmes, le programme minimum n'était pas assimilé. Certains maîtres, d'eux-mêmes, se sont rendus compte de la valeur préventive de cette méthode, ils ont fait parvenir régulièrement à leur élève les devoirs importants qu'ils ont pris la peine de corriger. De cette façon l'élève gardera contact avec sa classe et il reprendra plus facilement pied dans la vie normale. L'effort que le maître devra fournir au retour de l'enfant sera ainsi bien diminué et il permettra peut-être à l'infirme de se maintenir dans l'année de son programme, ce qui constituera un sérieux atout dont l'orientateur pourra tenir compte.

Si dans une classe se présente le cas d'un élève fortement touché — physiquement ou mentalement — par son infirmité, il serait utile de nous l'envoyer à 14 ans déjà ; nous procéderions à une pré-orientation et pourrions fournir à l'enfant un certain nombre d'exercices pratiques déterminés, en vue d'un travail futur.

Par ces moyens, nous établirions une liaison entre l'école et l'orientation professionnelle des infirmes et les maîtres contribueraient ainsi utilement à l'adaptation professionnelle et sociale des infirmes.

Vos suggestions nous seront précieuses et si vous avez des difficultés soumettez-nous vos problèmes.

X.

CE QUE PRO JUVENTUTE DOIT AU CORPS ENSEIGNANT

A tour de rôle, le petit enfant, l'écolier, l'adolescent, bénéficient plus spécialement des recettes de la vente annuelle. Cette fois, c'est à l'écolier que va surtout la sollicitude de la fondation. Qu'on ne s'y trompe pas : cela ne signifie nullement que les tâches en cours sont abandonnées ; mais une telle rotation a l'avantage de diriger périodiquement les efforts de Pro Juventute sur une des trois classes d'âge.

Nul n'ignore que les nécessités de l'écolier sont plus aisément décelables que celles du petit enfant et de l'adolescent. D'abord parce que l'école est un admirable centre de dépistage. Au moment où Pro Juventute va offrir une fois de plus ses timbres et ses cartes, il est juste de souligner le rôle bienfaisant que l'école et d'innombrables membres du corps enseignant ont joué dans ce domaine. Quant aux activités de Pro Juventute, il serait trop long de les énumérer ici. Bornons-nous à citer, à titre d'exemples, les séjours de vacances et de convalescence, les cures, les soins dentaires, la collecte de pommes et les dons de skis aux écoles de la montagne. Ces quelques initiatives suffiront à montrer que Pro Juventute demeure soucieuse de la santé de nos écoliers. De leur santé morale aussi, car elle n'a cessé d'encourager la diffusion de journaux attachants et instructifs tels que « L'Ecolier Romand » et « Caravelle ». La fondation a soutenu les efforts de l'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse qui veulent également s'opposer aux publications immorales et de mauvais goût.

Si la décentralisation du travail a joué un rôle capital dans l'essor de Pro Juventute, l'appui du corps enseignant n'a pas été un moindre élément de succès. Lors du 25^e anniversaire de la fondation, une statistique (valable encore aujourd'hui sans doute) nous apprenait que le 38 % des secrétaires de district et le 68 % des secrétaires de commune étaient des éducateurs et des éducatrices. Voilà des chiffres qui se passent de commentaires.

BIBLIOGRAPHIE

Hommes et Bêtes d'Afrique, par Henry Valloton. — Un volume de 244 pages, 14 × 19, avec 25 dessins de F. de Nottbeck, relié sous couverture en couleurs, 6 fr. 75. Librairie Payot, Lausanne.

Il y a un art d'écrire pour les enfants, de leur conter des histoires et surtout de savoir les instruire sans les ennuyer. Certains auteurs y excellent et c'est justement à quoi s'est appliqué Henry Valloton, en publiant son dernier livre sur l'Afrique, qu'il a destiné à la jeunesse. Ayant fait lui-même cinq voyages à travers le Continent noir, il était particulièrement qualifié pour en évoquer les multiples aspects. L'auteur montre d'abord aux enfants comment on prépare une expédition, dans quelles conditions furent entreprises les premières explorations, et c'est une suite de récits, mêlés d'éléments dramatiques, héroïques et pittoresques, où se dessinent entre autres les figures de Caillé, Livingstone, Marchand, Foucault, Laperrine. Leçons d'histoire et de géographie dira-t-on ? Peut-être, mais combien vivantes et présentées avec quelle délicieuse fantaisie et quel humour ! Il faut dire qu'au lieu d'exposer les faits sèchement, l'auteur a imaginé une mise en scène originale ; il donne la parole à un vieil original qui a couru le monde, et réunit parfois ses six neveux pour leur narrer ses souvenirs ; les enfants boivent ses discours, posent des questions et assimilent sans peine quantité de notions nouvelles. Après le récit des explorations, des expéditions militaires et des épisodes de la chasse aux esclaves, on va

visiter les Touareg, ces corsaires du désert, puis diverses peuplades dont les mœurs et les modes font l'objet des descriptions amusantes.

La seconde partie du volume est consacrée aux bêtes, petites et grandes, en présence desquelles l'homme peut se trouver. L'auteur décrit leur caractère, leurs habitudes, les fait apparaître dans leur habitat. C'est ainsi qu'on accompagne un troupeau d'éléphants pendant toute une année, qu'on assiste à des scènes hallucinantes de la vie de la brousse ; ailleurs on suit dans ses dures étapes la caravane du sel de Tombouctou à Taoudéni. Aux descriptions s'ajoutent quelques histoires rapportées de là-bas, qui caractérisent bien la mentalité des Noirs. Rien de confus dans l'abondance de cette matière exposée avec aisance et une grande variété de ton. Gageons que les parents prendront à la lecture de ce livre autant de plaisir que leurs enfants.



MACK Papetier du Dôme *est installé définitivement*

1, RUE ENNING

LAUSANNE

TÉL. 22.06.55

HORAIRE DES COURS

Distribuez à vos élèves des horaires des cours. Envoyez-nous le bon ci-dessous collé sur une carte postale (non comme imprimé). Les horaires VINDEX vous seront remis gratuitement.

Ed. 50

B O N

Envoyez-moi gratis horaires des cours

Nom :

Adresse :

Adresse sur la carte postale :

FLAWA Fabriques suisses d'objets de pansement et d'ouates S. A., FLAWIL

HENNIEZ LITHINÉE

EAU DIGESTIVE

La bonne adresse pour votre ameublement

Choix de 100 mobiliers neufs du simple au luxe

MAURICE MARSCHALL, DIRECTEUR
LAUSANNE

au bout du trottoir Métropole B meubles
occasion provenant des échanges, à bon
compte. Exposition séparée. Magasin, route
de Genève 19.



CAFÉS LE CAFÉIER

MANERA & Cie

Choisissez un article solide !

Box brun, sem. crêpe épaisse ou sem. caoutchouc
à profil

27/29	30/35	36/39
19.80	22.80	25.80

19 80

CHAUSSURES
A L'ÉTOILE VEVEY
ED. NICOLE S.A.



SUISSE ALLEMANDE

Quel instituteur connaîtrait garçon ou fille désirant apprendre
la langue allemande dans famille d'instituteur suisse allemand ?
Pension avec jolie chambre, Fr. 180.— par mois. Vie de famille.
Occasion de fréquenter l'école primaire supérieure ou secon-
daire. Entrée tout de suite ou à convenir.

Adresser offres à Ernest Martin, instituteur, Weihermattstr. 16,
Lausen/Liestal (Bâle-Campagne).

Mesdames, Messieurs du corps enseignant

demandez
le
Café LÉGERET

le café qui flatte le palais

la plus vieille maison de Montreux

Singer 206

MODÈLE SPÉCIAL POUR ÉCOLES

LA VRAIE ZIG-ZAG
trionphe de mécanique
exécute tous travaux

surfilage,
boutonnieres,
couture,
boutons, etc.

COMPAGNIE DES
MACHINES A COUDRE SINGER S.A.
MAGASINS A GENÈVE, LAUSANNE,
FRIBOURG, NEUCHÂTEL, CHAUX-DE-
FONDS, NYON, YVERDON,
MARTIGNY, VEVEY

Vos imprimés

seront
exécutés
avec goût
par l'

Imprimerie
CORBAZ S.A.

Montreux



Au centre
de la ville
Un endroit
sympathique
Stamm SPV
Salles
pour banquets
et sociétés
Bock reste
au rang des
meilleurs
Restaurants
G. Eisenwein

LAUSANNE

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie **Corbaz S.A.**, Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

JEUNESSE-MAGAZINE

L'ILLUSTRÉ SUISSE DE LA JEUNESSE

Plus que jamais, la nécessité s'impose de fournir à nos enfants des lectures saines, distrayantes et de bon aloi. Plus que jamais, il convient de réagir contre des publications, généralement venues de l'étranger, et dont le moins qu'on puisse dire, est qu'elles s'accordent bien mal avec les hautes traditions morales et culturelles de notre enseignement suisse. C'est pourquoi la rédaction de JEUNESSE-MAGAZINE est heureuse de présenter au corps enseignant romand, le premier numéro de sa revue, lequel paraîtra début décembre 1950.

JEUNESSE-MAGAZINE, en même temps que de très belles illustrations en couleurs, présente à son public des articles et des récits choisis avec soin, écrits dans un français impeccable et susceptibles d'intéresser les écoliers de tous les âges. Enseigner tout en distrayant et distraire tout en enseignant, voilà quel est le but que notre rédaction se propose.

A titre d'information, voici un aperçu des principaux articles que contiendra notre numéro de décembre :

La plume et ses merveilles — La sécurité pour tous les voyageurs — Quel est ce mystérieux engin ? — Les bienfaiteurs de l'humanité reçoivent aussi leurs récompenses — Le mystérieux langage des symboles — Ne gâchez pas votre Noël ni celui des autres ! — La bande merveilleuse.

En ce qui concerne les récits d'imagination, nos jeunes lecteurs y trouveront un beau conte de Selma Lagerlöf :

Histoire des chiens qui ne purent pas mordre et du feu qui ne voulut pas brûler,
une charmante légende de Noël :

Pourquoi les petits enfants nourrissent les oiseaux en hiver

et enfin un feuilleton inédit de R. L. Stevenson, de la même veine que « Le Diable dans la Bouteille » popularisé par le livre et la radio :

L'Île des Voix Mystérieuses.

Dans le même numéro, on trouvera : mots d'esprit, jeux de société, travaux de découpage et de coloriage, ainsi qu'un grand concours doté d'un premier prix de fr. 300.— en espèces et d'un grand nombre de prix de consolation.

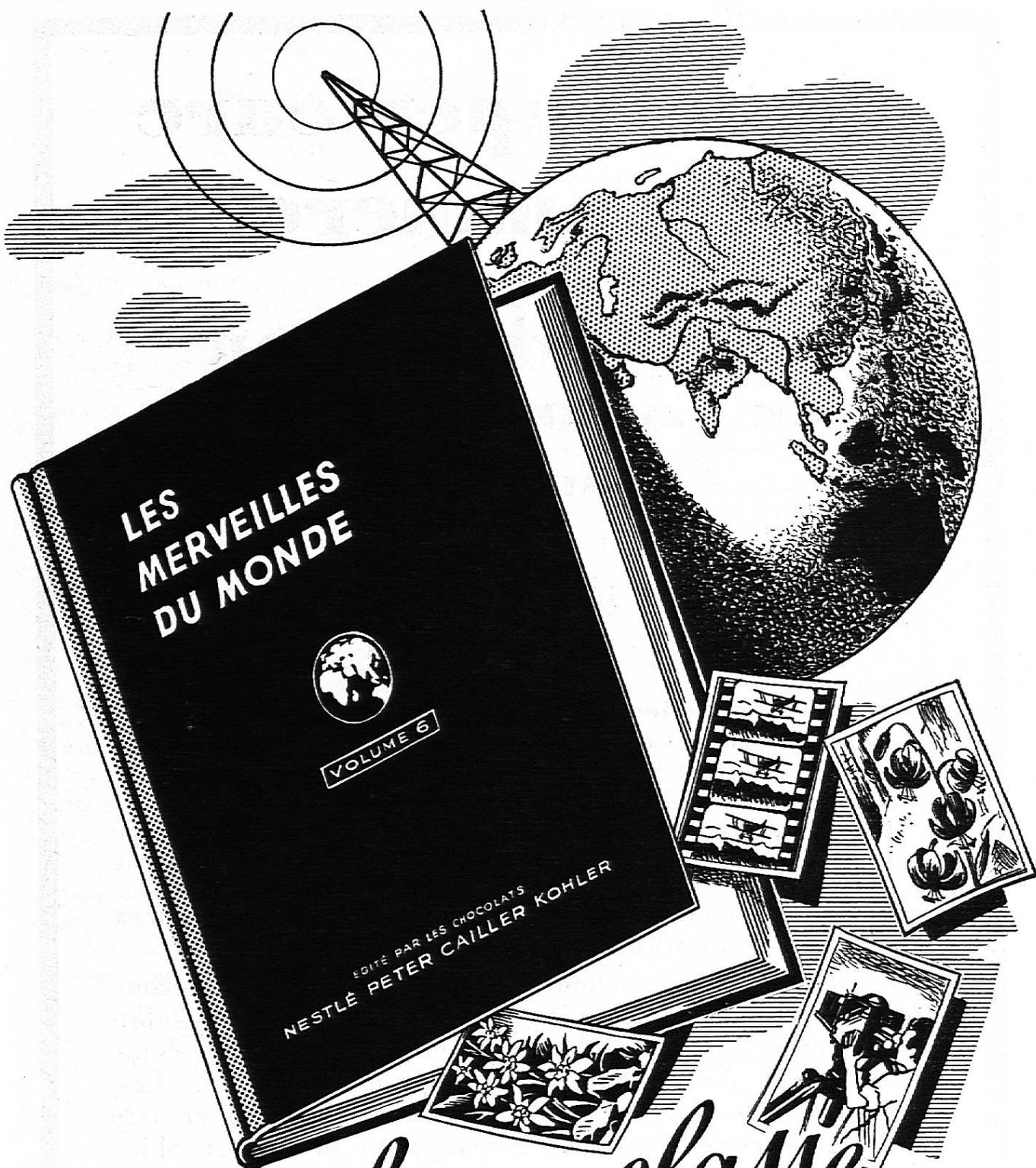
JEUNESSE-MAGAZINE ne comprend dans sa rédaction que des membres de l'enseignement ainsi que des spécialistes de la psychologie enfantine. Il est donc tout désigné pour les usages scolaires.

Prix des abonnements : Abonnement d'un an fr. 6.— ; Abonnement de six mois fr. 3.— ; Prix du numéro fr. 0.50.

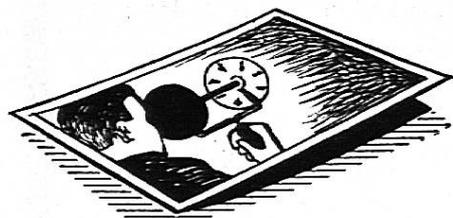
Afin de permettre à tout le corps enseignant d'utiliser JEUNESSE-MAGAZINE à des fins pédagogiques (leçons de science concrètes, illustrations de cahiers, etc., etc.) notre direction a décidé d'accorder des facilités spéciales à nos classes. Tout abonnement collectif groupant mensuellement 10 exemplaires et plus sera servi avec une réduction de 50 % sur l'abonnement normal.

Un simple coup d'œil sur JEUNESSE-MAGAZINE vous convaincra de l'intérêt que présente pour nos élèves cette belle revue illustrée.

Rédaction : Ch. A. Reichen, 21bis, Rue de la Pontaise, Lausanne. — *Imprimerie et Administration :* Héliographia S.A., 11, Av. de Beaulieu, Lausanne.



utile en classe



Agréable et instructif passe-temps à la maison, le volume 6 des Merveilles du Monde est l'auxiliaire apprécié du pédagogue. Il contribue à élargir les connaissances générales des élèves et, surtout, place sous leurs yeux une documentation saine, précise, accompagnée de textes concis.

Prix de l'album: Fr. 1.75 (compte de chèques postaux 11 b 84).

CHOCOLATS NESTLÉ, PETER, CAILLER, KOHLER, VEVEY

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1951-1952

LUNDI 16 AVRIL 1951

Examens d'admission : lundi 16 et mardi 17 avril, à 8 h.

Commencement des leçons : mercredi 18 avril, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e à condition de subir avec succès, le 16 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re} :

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES